

Octobre 2019

RE : Enquête à la suite d'une session de formation

Cher(e) collègue :

Merci d'avoir participé à la formation sur la lutte contre la traite des êtres humains organisée à Libreville par le Warnath Group.

Après cette formation, nous vous contacterons tous les six mois pour nous avoir des nouvelles de votre expérience dans la lutte contre la traite des êtres humains au Gabon grâce à une enquête en ligne.

Vous recevrez un e-mail de nous vous invitant à participer à une enquête sur un appareil capable de se connecter à Internet. La première question de l'enquête vous demandera de choisir votre rôle dans l'action de la lutte contre la traite des êtres humains, à savoir 1) Procureur et Enquêteur, 2) Juge, 3) Personnel d'ONG, et 4) Fonctionnaire ministériel et Autre (sélectionnez 4 si vous n'entrez dans pas dans les catégories 1, 2, ou 3). Votre réponse à cette question vous dirigera vers une série de 12 à 15 questions propres à votre rôle, notamment des questions à choix multiple et des questions ouvertes. La deuxième des quatre pages de cette lettre comprend l'ensemble des séries de questions de l'enquête.

Nous espérons que vous aurez l'occasion de mettre en pratique les connaissances et compétences que la formation couvre en matière d'affaires de traite des êtres humains pour participer à la recherche et la poursuite d'auteurs de traite et/ou aider les victimes de traite qui reçoivent des soins. Que vous travailliez actuellement ou pas sur des affaires ou questions de traite des êtres humaines, votre participation demeure très précieuse et nous souhaitons tout quand même avoir vos commentaires.

Si vous avez des questions, contactez-nous à LegalAnalyst@WarnathGroup.com. Nous sommes heureux de pouvoir échanger avec vous prochainement et vous souhaitant le meilleur.

Cordialement,

The Warnath Group Team
1440 G St NW, Suite 9118
Washington, D.C. 20005
www.warnathgroup.com
infor@warnathgroup.com
(+1) 301-857-7842

Questions de l'enquête

Procureur et enquêteur :

1. Quel est le nombre total d'affaires de probable traite des êtres humains pour lesquelles vous avez engagé des poursuites ou une enquête ?
2. Quel est le nombre total de victimes de la traite des êtres humains avec lesquelles vous avez travaillé ?
3. Quel est le nombre total d'ONG avec lesquelles vous avez travaillé ?
4. Quel est le nombre total d'affaires pour lesquelles vous avez engagé une enquête ou des poursuites dont les accusations ont été portées devant les tribunaux en vertu de la loi contre la traite des êtres humains ?
5. Quel est le nombre total d'affaires pour lesquelles vous avez engagé des poursuites ou une enquête en vertu de la loi contre la traite des êtres humains qui se sont soldées par une déclaration de non-culpabilité ou ont été rejetées par le tribunal ?
6. Quel est le nombre total d'affaires pour lesquelles vous avez engagé des poursuites ou une enquête en vertu de la loi contre la traite des êtres humains qui se sont soldées par un verdict de culpabilité ?
7. Sur ceux qui ont été déclarés coupables, combien ont purgé une peine de prison ?
8. Quel est le nombre total d'affaires pour lesquelles vous avez initialement engagé une enquête pour traite des êtres humains qui ont donné lieu à un chef d'inculpation autre que celui de traite des êtres humains ? (prostitution, kidnapping, agression etc. par exemple)
9. Quel est le nombre total d'affaires pour lesquelles vous avez initialement engagé une enquête pour traite des êtres humains qui se sont soldées par une déclaration de culpabilité pour un motif autre que la traite des êtres humains ?
10. Sur ceux qui ont été déclarés coupables, combien ont purgé une peine de prison ?
11. Combien d'affaires pour lesquelles vous avez engagé des poursuites ou d'une enquête pour probable traite des êtres humains se sont soldées par une absence d'inculpation ?
12. Dans combien d'affaires avez-vous requis une peine pécuniaire dans le cadre de la condamnation de l'auteur de traite des êtres humains ?
13. Selon vous, quels sont les principaux défis à surmonter lors que l'on poursuit davantage d'auteurs de traite des êtres humains ?
14. Que proposez-vous pour améliorer l'identification d'auteurs de traite des êtres humains ?
15. Y a-t-il un élément significatif concernant vos récentes affaires que vous souhaiteriez partager avec nous ?
16. À quelles approches ou technique axées sur les victimes avez-vous eu recours lors de votre travail sur des affaires de traite des êtres humains ?

Juge :

1. Quel est le nombre total de procès pour traite des êtres humains que vous avez présidé ?

2. Quel est le nombre total des procès en question qui ont été instruits en vertu de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains de votre pays ?
3. Sur les affaires qui ont fait l'objet de poursuites en vertu de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains de votre pays, combien ont été rejetées avant le procès ?
4. Sur les affaires qui ont fait l'objet de poursuites en vertu de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains de votre pays, combien ont donné lieu à un verdict de non-culpabilité ?
5. Sur les affaires qui ont fait l'objet de poursuites en vertu de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains de votre pays, combien ont donné lieu à un verdict de culpabilité ?
6. Sur ceux qui ont été déclarés coupables, combien ont purgé une peine de prison ?
7. Sur ceux qui ont été déclarés coupables, combien ont bénéficié d'une peine avec sursis ?
8. Quel est le nombre total d'auteurs de traite des êtres humains qui ont écopé d'une peine de prison pour d'autres infractions pénales ?
9. Dans combien d'affaires avez-vous exigé 50% ou plus de la sanction pécuniaire maximale au titre de la condamnation de l'auteur de la traite des êtres humains ?
10. Combien d'affaires de traite avez-vous renvoyées à une autre juridiction ?
11. Selon vous, quels sont les principaux défis à surmonter lors que l'on poursuit davantage d'auteurs de traite des êtres humains ?
12. Y a-t-il un élément significatif concernant vos récentes affaires que vous souhaiteriez partager avec nous ?
13. À quelles approches ou technique axées sur les victimes avez-vous eu recours lors de votre travail sur des affaires de traite des êtres humains ?

Personnel d'ONG :

1. Quel est le nombre total de victimes de traite des êtres humains avec lesquelles vous avez travaillé ?
2. Combien de victimes vous ont été envoyées par des forces de police ?
3. Combien de victimes ont été envoyées à votre organisation par une entité publique (autre que la police) ?
4. Combien de victimes sont venues d'elles-mêmes vers vous ?
5. Combien de victimes ont reçu des services directement de l'Etat ?
6. Combien de victimes ont eu besoin de services autres que ceux fournis par votre organisation ?
7. Combien de victimes ont eu besoin d'autres services qui ne sont pas actuellement disponible provenant d'autres sources ?
8. Combien de victimes étrangères se sont vues accorder le droit de rester dans le pays parce qu'elles ont été victimes de traite ?
9. Combien de victimes ont pris part en tant que témoins à un procès contre l'auteur ou les auteurs de la traite dont elles ont fait l'objet ?
10. Combien de victimes ont eu droit à une indemnisation ou des dommages et intérêts de la part les auteurs de traite par le biais du système judiciaire ?

11. Combien de victimes ont eu droit à une indemnisation ou des dommages et intérêts de la part d'un fonds d'aide aux victimes de traite des êtres humains ou d'infractions sponsorisé par l'Etat ?
12. Combien de victimes ont fait l'objet de poursuites pénales pour des délits commis lorsqu'elles faisaient l'objet de traite des êtres humains ?
13. Selon vous, quels sont les plus importants défis à surmonter lors que l'on poursuit davantage d'auteurs de traite des êtres humains ?
14. Que proposez-vous pour améliorer l'identification d'auteurs de traite des êtres humains ?
15. Y a-t-il un élément significatif concernant vos récentes affaires que vous souhaiteriez partager avec nous ?
16. À quelles approches ou technique axées sur les victimes avez-vous eu recours lors de votre travail sur des affaires de traite des êtres humains ?

Fonctionnaire ministériel :

1. Combien de victimes de traite des êtres humains ont été aidées par votre ministère ?
2. De combien d'auteurs présumés de traite des êtres humains votre ministère s'est-il chargé ?
3. Quel est votre rôle dans l'action de lutte contre la traite des êtres humains dans votre pays ?
4. Quel(s) type(s) d'assistance ou d'informations votre ministère fournit-il aux victimes de traite des êtres humains ?
5. Quels succès votre ministère a-t-il eus dans le cadre de sa réponse aux affaires de traite des êtres humains ?
6. À quels défis votre ministère est-il confronté dans le cadre de sa réponse aux affaires de traite des êtres humains ?
7. Quels enseignements avez-vous tirés de la formation dispensée par Warnath Group qui vous ont aider à formuler une réponse aux cas de traite des êtres humains ?
8. Quels types de rapports votre ministère a-t-il avec les auteurs présumés de la traite des êtres humains ?
9. Quels sont selon vous les défis majeurs en matière de traitement judiciaire des affaires de traite des êtres humains ?
10. Quels sont selon vous les défis majeurs concernant l'aide au rétablissement des victimes de la traite des êtres humains ?
11. Y a-t-il un élément significatif de vos récentes affaires de traite des êtres humains que vous souhaiteriez partager avec nous ?
12. À quelles approches ou technique axées sur les victimes avez-vous eu recours lors de votre travail sur des affaires de traite des êtres humains ?
13. Que proposez-vous pour améliorer l'identification d'auteurs de traite des êtres humains ?